



PRESTATION
ETABLISSEMENT/ACCOMPAGNEMENT
PONCTUEL A L'ELABORATION DE LA PAYE

Demande d'adhésion

COLLECTIVITÉ :

.....

Nom de l'autorité territoriale :

Personne à contacter :

Fonctions :

Coordonnées :

.....

La collectivité souhaite adhérer à la prestation à compter du pour
une durée de

Nombre de fiches de paye à établir :

Logiciel de paye utilisé :

La collectivité atteste avoir pris connaissance des conditions particulières relatives aux traitements
des données à caractère personnel fournies en page 2/2.

A

Le

Tampon et Signature

**Merci d'envoyer ce formulaire au Centre de Gestion soit par mail directiongenerale@cdg84.fr, soit
par courrier à l'adresse suivante : CDG84 – 80 rue Marcel Demonque – AGROPARC - CS 60508 –
84908 AVIGNON CEDEX 9.**

*A réception de ce formulaire de demande d'adhésion, le CDG vous adressera une proposition
financière ainsi qu'un planning prévisionnel d'intervention. Afin d'établir cette proposition financière,
il pourra vous être demandé de fournir des informations complémentaires.*



Conditions Particulières
relatives aux traitements des données à caractère personnel
Traitement : calcul de la paie
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Vaucluse
(CDG84)

Les articles de la présente annexe « Conditions particulières » spécifient les articles associés à la description du traitement et au sort des données à la fin de la mission.

Article 1 Description du traitement faisant l'objet de la sous-traitance

Les opérations réalisées sur les Données Personnelles ont pour finalité de traiter la paie des agents des collectivités adhérentes.

Les objectifs des traitements sont les suivants :
Créer les fiches agents et les fiches élus via la fiche navette ; contrôler et enregistrer les éléments variables de paie mensuelle ; calculer et transmettre les documents issus du train de paie

Les catégories de données personnelles traitées sont :

L'état civil de l'agent, situation familiale de l'agent, information bancaire, catégorie de l'agent, catégorie de personnel, base de la rémunération, éléments de paie, variables mensuelles de paie
Les données transmises sont des copies.

Les catégories de personnes concernées sont :

Les agents titulaires, non titulaires, les élus.

Les catégories de destinataires des données sont :

Les agents habilités du pôle ressources humaines, Les agents de la collectivité en charge du traitement, Les organismes tiers autorisés

Article 2 : Sort des données à la fin de la prestation

Eléments	Données/document	Sort des données
Variables de paie	Les variables de paie sont conservées 3 ans après la réception du fichier par la collectivité	Les données sont détruites
Dossier des agents	Les dossiers des agents sont conservés 3 ans à l'issue de la fin de la convention	Les données sont détruites

Article 3 : Les obligations du Responsable de traitement

Le responsable de traitement doit respecter les obligations suivantes :

- Instruire le traitement de la paie dans le registre de traitements de la collectivité et déclarer le CDG84 comme sous- traitant
- Mettre en œuvre les mesures de sécurité garantissant la confidentialité des données,
- Informer les personnes concernées par le traitement et leur mentionner leurs droits.

Article 4 : Données internes du responsable de traitement

En dehors de toute prestation de service, le responsable de traitement est informé que ses propres données internes pourront être traitées par le sous-traitant en tant que Responsable de Traitement, à des fins de gestion de la relation avec le responsable de traitement.